# Auvergne ➔ Faits divers

**CANTAL ■ Les analyses de l'animal photographié le 20 janvier à Lavigerie confirment les premières impressions**

# La bête du Peyre-Arse est bien un loup

**Les analyses génétiques réalisées sur les excréments du canidé photographié sur le Peyre-Arse ont livré leur secret : il s'agit bien d'un loup gris, un mâle qui n'avait encore jamais été repéré en France.**

Jean-Baptiste Ledys

Ce que tout le monde supposait fortement est aujourd'hui certain : le loup photographié le 20 janvier sur le Peyre-Arse par deux randonneurs était bien un loup. L'analyse des prélèvements ADN, récupérés à partir de fèces (excréments) de l'animal, ont permis de lever toute ambiguïté sur la nature du canidé : il s'agit d'un loup gris, de souche italienne et de sexe mâle.

Cette confirmation n'est pas vraiment une surprise : la qualité des photographies réalisées par Guy Devaux et Dimitri Demolie, les deux randonneurs, laissait déjà peu de place au doute.

Informés de cet événement, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) s'était rendu sur place afin de réaliser des prélèvements.

**PRÉLÈVEMENTS.** Si sa position ne l'avantage pas sur ce cliché réalisé par Guy Devaux et Dimitri Demolie, les excréments qu'il a laissés ont permis les analyses génétiques. Celles-ci ont confirmé la nature de l'animal : un loup de souche italienne, ainsi que son sexe : un mâle.

Avant d'être photographié, le loup avait déjà été aperçu cet hiver, notamment par les chasseurs. « J'ai vu cette bête pour la première fois en septembre. D'autres collègues l'ont vue. Mais nous n'avons rien dit, parce que nous ne voulions pas que le loup ou les autres bêtes soient dérangés », explique Pierre Delpirou, président de l'ACCA de Lavigerie. Car, depuis que l'affaire a été révélée, une foule de curieux s'est précipitée à l'assaut des flancs du Peyre-Arse et des alentours pour tenter d'apercevoir la bête en question. Depuis lors, d'ailleurs, toutes les tentatives ont semble-t-il fait chou blanc.

### A domicile ou juste de passage ?

Attention, toutefois, à ne pas tirer trop rapidement des plans sur la comète. Si le retour d'une espèce sauvage sur un territoire dont elle a disparu est un indicateur de bonne qualité de l'écosystème, l'observation d'un loup ne suffit pas pour conclure à une présence durable. « On nous a régulièrement signalé le passage de loups dans le Cantal. Mais il s'agit de loups erratiques, qui cherchent de nouveaux territoires », explique Bertrand Gauvrit, directeur du syndicat mixte du puy Mary.

Il faut attendre deux hivers consécutifs pour que l'on parle d'une zone de présence permanente (ZPP). ■

**INFO PLUS**

**Population.** En France, des loups sont recensés dans les Pyrénées-Orientales et en Lozère. Mais la population française de ces mammifères est essentiellement concentrée dans les Alpes, où vivraient entre 100 et 120 individus.

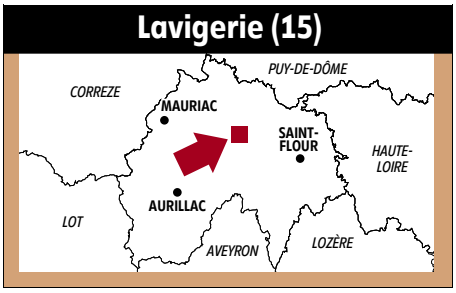


## Une présence qui se confirme dans le sud du Massif central

**Le loup et le Cantal vivent ensemble une histoire qui se confirme à mesure que le temps passe. En 1997 déjà, un loup avait été écrasé par une voiture sur la commune de Laveissière.**

Le loup photographié sur le Peyre-Arse n'était pas encore enregistré sur la base nationale des données génétiques. il n'avait donc jamais été détecté auparavant.

Sur le sud du Massif central, des traces ou des certitudes de leurs présences se sont multipliées ces années.

En 1999, à Apchat, dans le Puy-de-Dôme, un homme, croyant tuer un chien errant, abat une bête qui s'avère être un loup.

### Tous des loups de souche italienne

En janvier 2006, la découverte du cadavre d'un chevreuil fait ressortir la présence de deux loups de lignée italienne – un mâle et une femelle – sur l'Aubrac, dans sa partie lozérienne. La femelle avait déjà été détectée dans les Alpes en 2004. Le mâle, lui, était inconnu au bataillon.

Plus récemment, dans le même secteur, des traces de loups ont été observées sur le Mont-Lozère, dans le Gard et près de Rieutord-de-Randon (Lozère).

En juillet 2006, un peu plus au sud, à Trèves (Gard) et à Rivière-sur Tarn (Aveyron), les gendarmes ont retrouvé devant leurs établissements deux pattes arrières d'un loup, d'origine italienne lui aussi. Selon les gardes forestiers, des traces de loup avaient été repérées en Lozère et dans le nord du Gard, accréditant l'idée que les loups étaient en train d'intégrer le parc national des Cévennes.

Pour tous ces cas, il ne peut s'agir des animaux du parc à loups de Saint-Léger-de-Peyre (Lozère), qui sont du Canada, de Sibérie, de Pologne ou de Sibérie. Aucun représentant de la souche italienne n'y figure. ■

### Les loups, une espèce protégée

Les loups sont une espèce protégée en France et à l'international. Ces animaux sauvages bénéficient de divers statuts de protection, parmi lesquels ceux issus de la Convention relative au commerce international d'espèces. Au niveau européen, il est protégé au sens de la directive « habitat, faune, flore » de la convention de Berne, où il est classé « prioritaire d'intérêt communautaire ». En France, son classement en espèce « strictement protégée » est issu de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature. Toutefois, ce statut prévoit que les ministres chargés de la nature et de l'agriculture peuvent autoriser la capture ou la destruction de spécimens de loups, sous réserve de certaines conditions. Pour l'instant, si le gouvernement a autorisé des tirs de loups dans le cadre de son plan loup 2004-2008, il affiche encore une volonté de rester conforme aux engagements internationaux de protection de l'espèce. Le loup est réapparu en France de façon naturelle en 1992, ce qui constitue un cas exceptionnel de reconstitution d'une population de loups à l'échelle d'un pays dont il fut exterminé au début du XX$^{e}$ siècle. ■

## FAITS DIVERS

### HAUTE-LOIRE ■ L'automobiliste s'était endormi au volant

Un accident consécutif a un assoupissement au volant s'est produit, hier, en début d'après-midi, à hauteur de la commune de Sainte-Eugénie-de-Villeneuve. La voiture, dont le conducteur s'était endormi, a traversé la chaussée puis a percuté un autre véhicule, avec deux personnes à son bord,. Les gendarmes de la Communauté de brigades de Lavoûte-Chilhac-Paulhaguet, accompagnés de leurs collègues de Langeac et du PSIG de Brioude, sont rapidement intervenus sur les lieux, afin de réguler la circulation. Les pompiers de Saint-Georges-d'Aurac, Mazeyrat-d'Allier et Langeac ont évacué les trois personnes vers le CHU du Puy, où elles devaient subir des examens. ■

**CLERMONT-FERRAND ■ Condamné à trois mois de prison avec sursis**

# Il menaçait de mort les infirmières du CHU

**Il est arrivé titubant aux urgences du CHU, pour une blessure au doigt. Il s'en est pris aux infirmières et les a menacées de mort.**

« Ce genre d'incidents est de plus en plus fréquent. Régulièrement le personnel des urgences se fait insulter, menacer », déplore M$^{e}$ Libert, avocate des infirmières. « C'est d'autant plus désagréable qu'elles sont là pour soigner, pas pour vous embêter », gronde la présidente Nadine Valliergue à l'adresse de cet homme de 20 ans qui reconnaît perdre la raison lorsqu'il a bu.

À la barre du tribunal de Clermont-Ferrand, il regrette, présente ses excuses, accuse l'alcool. La présidente lui rafraîchit la mémoire, égrène les insultes jetées, ce 18 février 2007, à la tête des infirmières et les menaces de mort.

« Il avait bu. Ces insultes, il aurait pu les proférer dans un autre cadre, vis-à-vis de toute autre personne », souligne Jean-Louis Terriou, l'avocat du jeune homme.

Le problème c'est que ce jeune homme s'était auparavant engagé devant le délégué du procureur à indemniser les victimes. Et qu'il ne l'a pas fait », rappelle M$^{e}$ Libert. « Étant intérimaire, il n'a pas pu honorer son engagement »,, répond son avocat.

Autre problème, il a déjà reçu, lorsqu'il était mineur, deux avertissements de la justice. Le tribunal en a rajouté un troisième. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis, assortis d'une injonction de soin pour son alcoolisme. Il devra en plus verser 150 euros à chacune de ses victimes.

Michelle Hufnagel